

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RECLAMES — 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à CAHORS	Départs de CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
10 h. 25 ^m matin.	6 h. 35 ^m matin.	8 h. 42 ^m matin.	9 h. 22 ^m matin.	9 h. 40 ^m matin.	12 h. 25 ^m matin.	4 h. 7 ^m matin.	9 h. 52 ^m matin.	12 h. 55 ^m matin.
5 h. 1 ^m soir.	12 h. 55 ^m soir.	2 h. 37 ^m soir.	3 h. 52 ^m soir.	4 h. 18 ^m soir.	5 h. 20 ^m soir.	8 h. 40 ^m soir.	5 h. 45 ^m soir.	4 h. 39 ^m soir.
10 h. 27 ^m »	5 h. 45 ^m »	7 h. 40 ^m »	9 h. 27 ^m »	9 h. 55 ^m »	—	4 h. 41 ^m matin.	11 h. 7 ^m »	11 h. 45 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin. Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire : Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin. Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, 2 Février.

Toute la France libérale, fermement républicaine et sagement progressiste, applaudira à la fin de la crise parlementaire et à la formation d'un ministère homogène, présidé par M. Ch. de Freycinet.

Le pays peut avoir confiance dans le nouveau cabinet ; il peut compter sur le patriotisme éprouvé, sur le talent reconnu des hommes éminents qui ont accepté la tâche difficile et lourde de diriger les affaires de la nation.

Le parti républicain tout entier doit seconder M. de Freycinet et ses collaborateurs dans leur œuvre de pacification et de travail ; il ne saurait refuser sa confiance et un concours sans réserve au ministère du 30 janvier.

A l'heure actuelle, tous les libéraux ont pour devoir d'oublier les grandes comme les petites querelles ; il est nécessaire qu'ils laissent de côté les rancunes et les mesquineries ; il n'y a pas à revenir sur le passé ; il faut regarder le présent et assurer l'avenir.

Car, on ne saurait s'abandonner à des illusions : la France a besoin de repos, de sécurité et de stabilité ; la France désire le travail ; or, pour se livrer aux grands travaux de la paix, elle réclame la liberté, sagement limitée, la tranquillité et la stabilité gouvernementale.

Par suite le devoir, la tâche patriotique de nos gouvernants est d'éviter les crises

parlementaires, de montrer les bienfaits du régime républicain et de donner la certitude que la République, étant le gouvernement qui nous divise le moins, peut seule procurer à la France la paix, la sécurité et la prospérité.

Il est donc temps que les mandataires du peuple mettent un terme à des discussions stériles.

Il est temps qu'ils se mettent résolument à l'œuvre ; il est temps qu'ils songent aux affaires, à discuter des lois utiles et à décréter des réformes prudentes autant que libérales.

Nous pensons que la Chambre et le Sénat vont se rendre aux vœux du pays et satisfaire les besoins impérieux de l'agriculture et de l'industrie. Car, qu'on ne s'y méprenne pas ; une grande nation vit d'affaires et meurt de politique. Le pays a le devoir et le droit de dire à ses commettants : Faites de bonnes lois, assurez la prospérité nationale et laissez de côté les questions constitutionnelles qui irritent le pays, troublent les partis, sèment la division, entretiennent la discorde et paralysent les efforts du commerce.

Un pareil langage sera enfin entendu ; le nouveau ministère exigera que l'on s'occupe des questions pratiques depuis trop longtemps négligées. Les hommes au talent éprouvé, intègres, laborieux et estimés qui le composent, sont connus de la France entière ; ils ont le respect, sinon l'admiration de tous les partis ; ils ont le désir et la ferme volonté de faire œuvre utile.

Le nouveau président du Conseil était naguère acclamé par 4 collèges électoraux ; son nom signifie patriotisme, conciliation, paix et liberté. Le pays a fait une manifestation sur ce nom et l'a désigné pour la direction des affaires publiques.

M. de Freycinet est un homme de travail et de progrès ; il jouit dans le pays de la considération générale ; il exerce une grande autorité sur le parti national, c'est-à-dire sur le parti républicain ; il possède les aptitudes les plus remarquables de l'homme de gouvernement, son éloge comme orateur n'est plus à faire.

A côté de M. de Freycinet, nous sommes heureux de trouver des hommes aussi autorisés que M. Léon Say et M. Jules Ferry. Le premier a fait acte de patriotisme en abandonnant la présidence du Sénat pour accepter le portefeuille des finances. Le monde financier a accueilli avec confiance la rentrée de M. Léon Say aux affaires. Economiste distingué, homme d'Etat remarquable, financier d'élite, excellent orateur d'affaires, le nouveau ministre des finances a été le collaborateur ferme et dévoué du Libérateur du territoire. C'est un de ces hommes qui honorent non pas seulement un parti, mais une grande nation. Il n'a voulu accepter le pouvoir que lorsqu'on a renoncé aux utopies ruineuses du rachat des lignes ferrées et de la conversion des rentes.

Le retour de M. Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique est salué avec

joie par les amis de l'enseignement et de l'université.

Les autres collaborateurs de M. de Freycinet, ont déjà donné des preuves de leur patriotisme et de leur talent. M. Humbert est un juriste de premier ordre ; ancien procureur à la Cour des Comptes, il possède un talent d'orateur correct et élégant.

M. René Goblet est un des membres les plus distingués de l'union républicaine ; ancien magistrat, il jouit d'une grande réputation d'orateur ; on estime qu'il dirigera avec tact le ministère de l'Intérieur et des Cultes.

M. Varroy, qui a été déjà le collaborateur de M. de Freycinet, saura exécuter les grands travaux d'utilité publique que demande le pays.

MM. Jauréguiberry et Billot, sont des soldats qui, en 1870, ont fait brillamment leur devoir ; ils ont la confiance de la marine et de l'armée.

Tels sont les hommes dont M. de Freycinet a reçu le concours précieux ; le ministère du 30 janvier est un ministère viable, composé d'hommes compétents, actifs, laborieux et sympathiques au pays. Ce ministère répond à toutes les légitimes aspirations du parti libéral ; il aura pour mot d'ordre : paix, travail, liberté et progrès.

Un républicain conservateur.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT (34) du 2 Février 1882.

LE MYSTÈRE DE MONTROYAL

Par Ernest PASQUÉ.

Les paysans se tenaient par groupes sur le bord de l'eau, regardant, visiblement intrigués, dans la direction de Traben.

Les allées et venues qu'ils remarquaient, les bruits confus qui parvenaient jusqu'à eux, leur disaient assez que des événements extraordinaires se passaient sur l'autre rive.

L'impatience se lisait sur tous les visages, se devinait à tous les mouvements.

M. von der Leyen s'avança solennellement jusqu'au bord de l'eau, et ôtant son tricorne comme s'il parlait à l'Empereur, il cria avec une profonde gravité :

— Au nom de Sa Majesté Impériale, le juge souverain, j'exige qu'on me conduise à l'autre bord du fleuve avec mes témoins, afin que nous fassions nos dépositions. Celui qui n'obéirait point à mes ordres s'exposerait aux peines les plus sévères et je déclare nul et sans valeur tout ce qui aura été fait jusqu'ici dans l'affaire criminelle. Il s'est passé dans l'intervalle des choses d'une importance capitale, qui permettront, mais ne permettront qu'à nous, de rendre justice en cette affaire. Digi !

Ce discours produisit de l'effet.

Le juge entêté ne devait point être loin, il devait même avoir entendu les paroles menaçantes du bailli, car bientôt il daigna apparaître en personne sur la rive opposée.

M. Pancratius Zumpt était revêtu des insignes de la dignité qu'il exerçait à ce moment.

— Si M. le bailli de l'électorat de Trèves est venu pour rédiger le protocole et rendre le jugement, dit-il, il peut s'épargner cette peine, car le délinquant a été régulièrement jugé, il a été convaincu d'assassinat et condamné au gilot.

— Le jugement est illégal et doit être cassé, répliqua aussitôt le bailli, car le délinquant est de Konevitz, qui est du ressort judiciaire de Crœw, c'est-à-dire de l'électorat de Trèves.

La réponse ne se fit point longtemps attendre.

— *Erratum est !* Le crime a été commis sur le territoire de Sponheim, c'est sur le même territoire qu'il doit être jugé et expié : c'est ainsi que l'exigent les lois et les traditions du Saint Empire. Si M. le bailli peut fournir de nouvelles indications, le tribunal sera tout disposé à l'entendre. Mais avant tout, il faut que nous soyons convaincus de l'importance de ces témoignages.

M. le bailli se sentit à moitié battu ; mais de là à songer à abandonner la lutte, il y avait loin.

D'un ton plus menaçant encore que tout à l'heure, il reprit :

— Envoyez le batelier et je vous parlerai. Mais il faut que cela arrive sur-le-champ, si vous ne voulez point que je défère à la Cour Suprême votre impardonnable procédé, qui consiste à condamner un accusé avant d'avoir entendu les

témoignages les plus importants.

Cette fois ce fut le tour du juge de l'autre côté à se considérer comme battu.

Il dit quelques mots au batelier, qui sortit enfin de sa placide impassibilité.

Quant à Pancratius Zumpt, il se hâta de retourner à la ville, dont la porte fut fermée aussitôt et dûment verrouillée.

Le bailli monta immédiatement dans le bateau de passage avec ses serviteurs, le paysan et le cheval, et bientôt il fut sur l'autre rive.

Il se dirigea gravement vers la porte de la ville, mais, horrible dictu ! cette porte était fermée et les coups réitérés dont il la frappa ne semblaient point aboutir à la faire ouvrir.

Déjà, le digne bailli sentait la colère le serrer à la gorge plus vivement que jamais, déjà il voulait derechef invoquer le nom de Sa Majesté l'Empereur pour se frayer une entrée, quand une lucarne s'ouvrit au haut de la porte et livra passage à la figure cramoisie du juge, qui ouvrit démesurément sa bouche disgracieuse et dit fort tranquillement :

— Maintenant, Monsieur le bailli, développez les raisons que vous invoquez pour vous immiscer comme vous le faites dans les affaires de Sponheim.

Le bailli fut si éloquent, il démontra d'une manière si imperturbable l'importance de son témoignage que cette facétie par trop comique prit fin.

La lourde porte cria sur ses gonds et le bailli put enfin entrer.

Déjà il s'appretait à faire son entrée solennel-

lement, en vainqueur, quand un vigoureux cri de halte ! l'arrêta encore.

Cette fois la fureur du bailli fut à son comble ; ce n'est qu'à grand-peine qu'il refoula un affreux juron ; mais il dut reculer de quelques pas, car le juge de Sponheim apparut entouré d'une foule d'hommes armés ; et ôtant respectueusement son tricorne, il dit à M. von der Leyen :

— De grâce, arrêtez, Monsieur le bailli. L'entrée de la ville est accordée à votre personne et à votre témoin, mais non à cette foule de gens armés de hallebardes et portant des chaînes qui vous accompagnent ; cela serait contraire à notre droit et à nos conventions.

Quelques protestations que le bailli élevât contre ces prétentions du juge, il lui fallut s'y soumettre.

Il renvoya donc ses gens et pénétra dans la ville, accompagné seulement du paysan et de son cheval.

— *Beati possidentes !* murmura M. Gœtz von der Leyen, en s'avancant aux côtés du juge qui avait si bien su défendre son autorité.

En même temps, il poussa un soupir, car il sentait bien que la superbe prise allait lui échapper, qu'elle était en deux bonnes mains, et qu'elle n'était que trop bien défendue.

Mais s'il ne pouvait plus songer à obtenir pour lui seul ce procès, il voulait du moins en avoir la part du lion.

(A suivre.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 31 janvier.

M. de Freycinet, président du Conseil, donna lecture de la déclaration suivante :

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT.

Messieurs les Sénateurs,
Messieurs les Députés.

Appelés à former un cabinet dans des circonstances difficiles, nous nous présentons à vous, confiants dans votre bienveillance et pleins de déférence pour votre autorité, dans l'accomplissement des devoirs variés que notre charge nous impose.

Une pensée essentielle nous dominera : faire régner la paix dans ce pays, la paix dans les esprits aussi bien que dans l'ordre matériel, la paix au dedans comme au dehors. Nous ne négligerons rien pour y parvenir. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Partout où notre action s'exercera, elle se montrera digne, ferme et conciliante.

A un pays comme la France, il faut la liberté et le progrès ; vous nous aiderez à réaliser l'un et à assurer l'autre. (Applaudissements.)

Nous appliquerons dans l'esprit le plus large et le plus libéral les nouvelles lois sur la presse et le droit de réunion.

Nous préparons des lois pour organiser la liberté d'association, tout en maintenant intacts les droits essentiels de l'Etat, ainsi que pour accroître dans une juste mesure les libertés communales et départementales ; dans cette marche incessante vers l'idéal de la liberté, nous ne marquons pas à l'avance de limite fixe.

L'intelligence et la sagesse des populations rendent chaque jour possibles de nouveaux progrès.

D'importantes réformes réclament notre attention ; il en est une, assurément, des plus considérables, mais que les circonstances nous paraissent commander de différer, nous pensons que les Chambres les reconnaîtreont avec nous : c'est la révision de la Constitution.

Fidèles à la pensée d'apaisement qui nous guide, nous croyons meilleur de ne pas poursuivre en ce moment la solution de cette question ; mais nous prenons l'engagement de la soumettre au Parlement en temps utile. (Applaudissements. — Exclamations sur quelques bancs de la majorité.)

Nous vous ferons remarquer que les modifications à apporter au régime électoral du Sénat ne pourront pas être appliquées avant trois ans et que la nouvelle loi électorale de la Chambre, si la loi actuelle devait être changée, ne pourrait recevoir d'application que dans quatre années.

Il n'y a donc au point de vue pratique, aucune urgence à statuer. Vous n'avez d'ailleurs pris aucun engagement sur l'ordre dans lequel vous entendez accomplir les réformes promises, et la révision de la Constitution n'en est pas le préliminaire obligé.

Il nous paraît préférable de commencer par celles dont l'effet peut être immédiat. En premier lieu vient la réforme judiciaire attendue depuis si longtemps. Cette réforme doit avoir selon nous, pour point de départ l'accroissement de la compétence des juges de paix.

Nous vous proposerons ensuite la diminution du chiffre maximum des magistrats dans les divers ordres de juridiction, et même celle du nombre des tribunaux trop peu occupés, de manière à amener comme résultat une modification indispensable dans le personnel judiciaire actuel.

Nous poursuivrons activement la révision de nos institutions militaires, déjà mise à l'étude par nos prédécesseurs. Le problème nous paraît devoir être abordé et résolu à un point de vue d'ensemble. La rédaction du service militaire à trois ans ne peut être obtenue qu'à l'aide d'un bon système de recrutement des sous-officiers et d'une solide organisation de troupes spéciales pour nos possessions extérieures.

Nous ne parlons pas de l'instruction publique. Si le développement de l'éducation nationale à tous les degrés est la tâche première et capitale d'un gouvernement républicain, nous n'avons pour l'accomplir, qu'à poursuivre avec la même ardeur l'œuvre commencée il y a trois ans.

Nous espérons, grâce à ces projets, à la fer-

me volonté que nous avons de les mener à bonne fin, grâce aussi à l'esprit libéral qui inspirera tous nos actes, donner satisfaction aux vœux principaux du pays, affermir la confiance et déterminer un redoublement de travail et d'activité. (Applaudissements.)

Les nations ne vivent pas seulement de politique, elles vivent aussi d'affaires et d'intérêts matériels. Les questions financières ont pris depuis quelque temps une large place dans les préoccupations publiques. La situation n'a rien qui doive nous alarmer, mais elle exige certaines précautions.

Il ne saurait être question en ce moment, pour l'Etat, ni de conversion, ni de rachat de chemins de fer, ni même d'émissions de rentes amortissables ; nous devons rechercher les moyens de restreindre pour un temps les appels au crédit public, en réclamant pour une plus large part le concours de l'industrie privée. (Applaudissements unanimes.)

Tout doit, d'ailleurs, être combiné de manière à ne pas porter atteinte à l'exécution, dans les délais déterminés par vos votes annuels, du programme de grands travaux que les Chambres ont promis au pays.

L'expérience a démontré l'insuffisance de la loi de 1866 sur les sociétés commerciales ; il y aura lieu de la modifier pour assurer des garanties plus efficaces à la moralité publique et aux intérêts privés.

Les traités de commerce sont en voie de renouvellement ; le Parlement ne nous refusera pas les facilités nécessaires pour prévenir l'application des tarifs généraux vis-à-vis des nations avec lesquelles des négociations sont engagées. Rien ne sera négligé de notre côté, pour que des solutions définitives interviennent à bref délai.

Dans une grande démocratie, l'amélioration incessante de la condition morale, intellectuelle et matérielle des classes laborieuses doit tenir le premier rang dans la sollicitude du législateur. Pour généraliser parmi les travailleurs des villes et des campagnes, les institutions de prévoyance et d'assistance, il reste au pouvoir public beaucoup à faire.

Nous étudierons, de concert avec vous, toutes les mesures, qui pourront tendre à ce but élevé et civilisateur sans jamais oublier que la solution des problèmes sociaux réside avant tout dans le développement de l'initiative individuelle et de l'esprit d'association et dans le progrès indéfini de l'éducation populaire. (Applaudissements.)

Telles sont nos vues, Messieurs, sur les principaux problèmes qui nous paraissent s'imposer actuellement à notre examen.

Nous vous les soumettons et nous vous demandons votre confiance, bien convaincus que nous ne pouvons rien sans vous et qu'au contraire, avec l'accord entier et sincère des Chambres et du gouvernement, tout est possible pour le bien de la France et de la République.

Après la lecture de la déclaration, qui est vivement applaudie, M. Léon Say dépose les décrets retirant le budget, pour le représenter plus tard avec les modifications que le Gouvernement croira devoir y introduire.

La discussion de l'ordre du jour reprend au milieu des conversations.

La Chambre adopte diverses propositions à l'ordre du jour.

La discussion de la proposition Durand, relative aux hypothèques maritimes, est ajournée.

La proposition de M. Chevandier, relative aux enterrements civils, est prise en considération, malgré l'opposition de Mgr Fréppel.

Le rapporteur communique les crédits supplémentaires. Il dépose le rapport sur le crédit de six millions. L'urgence est déclarée. Le projet est adopté par 311 voix contre 68.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

M. Andrieux se propose de déposer une proposition tendant à remédier à la situation des marchés financiers de Paris et de Lyon.

La séance est levée.

* * *

Au Sénat, la déclaration ministérielle est applaudie par toute la gauche.

Le Sénat fixe à jeudi la nomination de son président en remplacement de M. Léon Say.

M. de Freycinet dépose un projet relatif à la prorogation des traités de commerce. L'urgence est adoptée.

La commission des traités s'est réunie pour faire le rapport.

La séance est suspendue.

Le général Billot, ministre de la guerre, dépose un projet de crédit de 6 millions pour faire face aux

dépenses de l'expédition de Tunisie pendant les mois de février et mars. Ce projet est adopté.

Le Sénat adopte ensuite le projet relatif à la prorogation des traités de commerce.

La séance est levée.

Revue des Journaux

La République française :

Tout permet de supposer que le nouveau ministère rencontrera à son arrivée devant la Chambre, un accueil favorable. Les hommes éminents qui y figurent, ne sont pas des inconnus pour le Parlement ; on les a vus à l'œuvre à différentes reprises depuis quatre ou cinq ans, et plusieurs de leurs actes passés firent naître de grandes espérances : le nouveau président du Conseil ne peut manquer d'augmenter ses titres à la reconnaissance de tous en donnant une impulsion encore plus vive au projet de travaux publics auquel il a eu la gloire d'attacher son nom. Nous avons la ferme conviction que les partisans les plus avancés de l'idée républicaine, débarrassés de tout souci pour l'avenir, feront un long crédit aux successeurs du dernier cabinet.

Le Voltair :

Nous n'irons point jusqu'à juger le nouveau ministère avant de l'avoir vu à l'œuvre ; des personnages aussi considérables que MM. de Freycinet, Jules Ferry et Léon Say méritent d'être accueillis avec une réserve courtoise. A chacun suivant ses œuvres et suivant ses actes : telle sera notre règle de conduite vis-à-vis des ministres du 30 janvier.

Le Journal des Débats :

Un cabinet nouveau composé d'hommes très distingués vient d'être formé. Nous sommes certains de son expérience et de ses lumières. Les affaires sont atteintes ; se relèveront-elles avec rapidité ? C'est ce que demande avant tout le pays. Il y a trop de vitalité en France pour douter de son relèvement.

Le Gaulois :

C'est peut-être le meilleur ministère qu'il fût possible de faire dans les circonstances où nous nous trouvons. Le ministère a deux grandes charges, dans lesquelles l'opinion doit l'aider, pourvu qu'il s'en montre digne : maintenir la paix au dehors ; au dedans, terminer une crise financière qui pourrait bien être suivie d'une crise industrielle. Que M. de Freycinet se hâte de dire à la Chambre : « Renouons, Messieurs, à la fièvre. Laissons là les utopies. Venons aux affaires. Elles sont graves. La petite église n'y pensait pas, parce qu'elle avait ses affaires. Il n'y a pour nous, d'autres affaires que celles du pays. »

Le Siècle :

Le nouveau gouvernement va s'établir dans des conditions qui lui permettent de compter sur le concours de l'opinion ; nous attendons des actes pour le juger.

Le XIX^e Siècle :

Ce petit ministère, on en conviendra, fait assez bonne figure, s'il n'a point l'incommensurable prestige que MM. Allain Targé, Cazot, Gougeard, Proust, jetaient sur le grand. On nous fait l'honneur de nous demander ce que nous en dirons s'il commet des fautes. S'il en commet nous le critiquerons avec notre indépendance accoutumée ; mais aujourd'hui nous constatons que, loin de stupéfier les gens par sa composition même, il passe pour le mieux combiné qui se pût concevoir et pour le plus propre à ramener promptement la confiance dans un pays abasourdi depuis deux ou trois mois par les transcendantes excentricités de la politique.

Le Parlement :

Notre pays pouvait sortir plus mal de la crise ministérielle où l'a plongé le rapide effondrement du cabinet Gambetta ; il ne pouvait en sortir mieux. Au point de vue de la situation politique intérieure, au point de vue de la situation financière, au point de vue des complications diplomatiques que nous traversons, le gouvernement formé par M. de Freycinet offre de sérieuses garanties. Ce qui lui assure une existence relativement possible et une durée plus longue que celle de son fragile prédécesseur, c'est la légitime popularité qui entoure le nom de ses principaux membres ; c'est aussi, c'est surtout, l'impossibilité morale où la Chambre se trouve de le renverser. En ouvrant une nouvelle crise quelques mois à peine après celle qui se termine aujourd'hui, elle ne condamnerait pas seulement un cabinet, elle se condamnerait elle-même.

La Nouvelle Revue :

Le nouveau ministère a devant lui la route facile et la tâche belle ; il lui suffira de savoir comprendre l'occasion et de la saisir. Ce qui vient de se passer lui prépare admirablement le terrain. La Chambre et le pays sentent qu'ils ont échappé au danger de retomber dans les agitations politiques. Chaque jour ils voient plus clairement où pouvait les conduire, peut-être à l'insu de M. Gambetta lui-même, la funeste préférence qu'il avait donnée à la question constitutionnelle sur les lois d'affaires. Déjà l'on reconnaît la vérité de ce que nous avons dit tant de fois sur les conséquences que traîne à sa suite le mot de révision. Après la discussion de la Chambre, celle du Sénat ; après celle du Sénat, s'il n'acceptait pas, la croisade contre lui ; et s'il accep-

taut, la controverse dans le Congrès, où tout courait risque d'être remis en question. Puis, la guerre déclarée aux Chambres d'origine condamnée, de nouvelles élections amenées avant l'heure par la force des choses, notre représentation nationale transformée, sortant avec une composition inconnue d'une votation improvisée, toutes les expériences faites à recommencer, et nos institutions remises en question l'une après l'autre.

Pendant ce temps, de longs mois de stérilité législative, d'administration incohérente et d'existence heurtée ; peut-être aussi des complications surgissant à l'extérieur, d'autant plus graves que les dissensions intérieures pouvaient nous mettre moins en mesure d'y faire face. L'impression rétrospective s'accuse avec une telle vivacité, que l'on commence à écouter sans impatience, et cela dans tous les partis, les voix qui suggèrent d'ajourner la révision.

Dans l'erreur qu'il a commise, M. Gambetta aura du moins rendu le service de mettre au grand jour les éventualités d'une convocation prématurée du Congrès et de faire admettre, parmi ceux qui s'y montraient les plus récalcitrants, l'hypothèse que le sujet soit laissé de côté pour un temps.

Ces dispositions préparent au gouvernement le concours d'une majorité assurée et l'appui de l'opinion publique, à la seule condition qu'il revienne sans délai aux choses d'utilité pratique et à la législation de progrès matériels.

L'Union républicaine se dit pleine « de bonne volonté » pour le nouveau ministère, mais, ajoute-t-elle, nous ne dissimulons pas que notre confiance est contenue dans des bornes restreintes.

L'Intransigeant :

M. Rochefort se borne à constater avec satisfaction que presque tous les membres du nouveau ministère, ont, il y a deux mois à peine, refusé d'entrer dans le ministère Gambetta.

Les autres journaux radicaux se montrent hostiles au nouveau ministère.

Le Moniteur Universel, *le Soleil* et *le Constitutionnel* forment des réserves dans l'intérêt du parti conservateur. « Si le nouveau cabinet, dit *le Constitutionnel*, prend une attitude qui rassure non-seulement les intérêts matériels alarmés, mais qui donne satisfaction aux légitimes aspirations morales et religieuses du pays, il amènera une détente dans la situation générale des esprits et il se conciliera l'estime et sans doute l'appui des honnêtes gens. »

LES NOUVEAUX MINISTRES

M. DE FREYCINET

Avant d'être un homme politique, un tacticien et un diplomate, M. de Freycinet était et est encore un ingénieur ; il est sorti de l'École polytechnique en 1848, le quatrième de sa promotion, et a fait partie du corps des ingénieurs des mines.

Sénateur de la Seine en 1876, il a été ministre des travaux publics dans le ministère Dufaure (1877).

Il a été président du premier cabinet de M. Jules Grévy.

Enfin le 8 janvier 1882, il a été élu sénateur dans quatre départements : Seine, Ariège, Tarn-et-Garonne et Inde française.

M. de Freycinet (Charles-Louis de Saulces) est né à Foix (Ariège) le 14 novembre 1828 ; il a fait ses études au Lycée de Cahors.

M. LÉON SAY

En relations cordiales, et connues de tous, avec de puissants financiers, M. Léon Say inspire pleine confiance.

Le nouveau titulaire des finances est trop connu pour qu'il soit nécessaire de retracer sa biographie.

Rappelons seulement que, petit-fils de Jean-Baptiste Say, le célèbre économiste, et fils d'Horace Say, le ministre des finances, est né à Paris, le 6 juin 1826 ; il est sénateur, réélu le 8 janvier, de Seine-et-Oise ; il venait d'être réélu président du Sénat.

M. JULES FERRY

M. Jules Ferry vient à peine de quitter le pouvoir. Nous croyons donc inutile de rappeler sa vie politique ; notons seulement qu'il est né à Saint-Dié (Vosges), le 5 avril 1832, et qu'il est député de son arrondissement.

M. RENÉ GOBLET

Un homme rigide de principes et affable de manières.

M. Goblet fut nommé, au 4 septembre 1870, procureur général à Amiens, qu'il représenta aujourd'hui en qualité de député et de maire.

Pendant l'invasion, sa conduite fut digne et énergique. C'est à lui que les habitants de la Somme furent redevables de la réduction de moitié qui lui fut accordée sur les indemnités exorbitantes demandées par les Prussiens.

Le caractère franc et loyal du nouveau ministre de l'intérieur donne lieu de penser qu'à son arrivée au ministère il imitera la conduite de son prédécesseur, M. Waldeck-Rousseau, qui n'avait amené avec lui qu'un très petit nombre d'amis, et avait pensé qu'il importait pour une bonne administration de ne pas boule-

verser, par de trop nombreux changements, un personnel qui a donné et donne tous les jours des gages sérieux de dévouement aux intérêts généraux.

M. René Goblet est né à Aire-sur-Lys (Somme), le 26 novembre 1828.

Il a été élu récemment vice président de la Chambre des députés.

M. HUMBERT

Né à Metz le 21 juin 1822, M. Humbert était professeur de droit à la Faculté de Toulouse lorsqu'il fut élu député à l'Assemblée nationale en 1871.

Il fut élu sénateur inamovible le trentième.

Juriconsulte éminent, sénateur inamovible, M. Humbert arrive au ministère de la justice à l'heure qui paraît avoir été marquée par ses premiers travaux. En effet, un mémoire sur les Conséquences des condamnations pénales lui valut, en 1845, le premier prix dans le concours des docteurs en droit.

La question urgente des récidivistes donne à ce travail un regain d'actualité, et le ministre s'en souviendra certainement pour faire aboutir la loi depuis si longtemps désirée.

LE GÉNÉRAL BILLOT

M. le Général Billot est né à Chaumeil (Corrèze) le 15 août 1838; il est sorti de Saint-Cyr et a fait sa carrière militaire dans l'état-major.

Il est sénateur inamovible. Dans le ministère du 14 novembre, M. le général Campenon, ministre de la guerre, avait eu un succès personnel très grand.

Il a développé son plan de réformes à la tribune de la Chambre, aux applaudissements unanimes des députés et à la grande satisfaction du public.

Si, comme cela est nécessaire, les ministres spéciaux étaient neutralisés, M. le général Campenon serait resté à son poste et son programme eût été immédiatement déposé.

M. le général Billot, très aimé et très apprécié dans l'armée, a, lui aussi, des idées de réformes très arrêtées et qui, croyons-nous se rapprochent beaucoup de celles de son prédécesseur.

AMIRAL JAURÉGUIBERRY

M. Jauréguiberry est né le 26 août 1815.

Il a déjà été ministre de la marine dans le cabinet Waddington, puis dans le premier cabinet Freycinet.

Son administration a laissé un souvenir sérieux et libéral.

M. l'amiral Jauréguiberry a commandé pendant la guerre un corps d'armée et s'est brillamment comporté.

Il est sénateur inamovible.

M. TIRARD

En ce moment, alors que les négociations sont engagées pour la conclusion de nouveaux traités de commerce et qu'il importe, dans tous les cas, que la France ait fait manifestement tout ce qu'il est possible de faire pour cette conclusion sans compromettre sa dignité et ses intérêts, en ce moment, disons-nous, il est indispensable qu'un libre-échangiste soit au commerce.

Quel autre que M. Tirard pouvait occuper ce poste.

M. Tirard a entamé les négociations; il est franchement libre-échangiste; mais, que les intéressés le sachent bien, il ne se laissera ni séduire ni duper.

Né à Genève, de parents français, le 27 septembre 1827, M. Tirard est depuis 1871 député de Paris.

M. DE MAHY

Il est né à St-Pierre, ile de la Réunion, et il est député de cette même ile qui l'a vu naître.

Muni de son diplôme de docteur après avoir fait sa médecine à Paris, il alla se fixer à la Réunion. Et ses compatriotes lui donnèrent, en 1871, le mandat de député en récompense de son dévouement pour les classes indigènes.

M. VARROY

Aux ministères spéciaux, il faut des hommes spéciaux.

M. Varroy remplit parfaitement cette condition; d'autant plus qu'il a été le collaborateur parlementaire de M. de Freycinet pour son grand programme ministériel en 1879, lors de sa première présidence.

Il est sénateur de Meurthe-et-Moselle. Né à Vittel (Vosges), le 25 mars 1826, M. Varroy est sorti de l'École polytechnique avec le n° 1 et avec le n° 1 aussi de l'École des ponts et chaussées.

M. COCHERY

Ministre sortant; est en passe de devenir ministre inamovible.

Si les autres pouvaient lui ressembler!

Chronique locale

ET FAITS DIVERS.

Un groupe de républicains de Cahors vient d'envoyer l'adresse suivante à M. Gambetta. Nous la publions à titre de document: Cher et illustre compatriote,

Permettez-nous de vous exprimer le sentiment de pénible surprise que nous a fait éprouver le vote de la Chambre des députés, à la suite duquel le cabinet que vous présidiez vient de quitter le pouvoir. La majorité qui, dans des circonstances mémorables, vous avait désigné pour prendre la direction du gouvernement, vient de vous faire défaut au moment où vous l'invitiez à entreprendre en commun la lourde tâche dont la France attendait de votre patriotisme et de votre infatigable dévouement la trop lente réalisation.

Nous ne voulons pas rechercher à quels mobiles ont obéi les députés qui sont demeurés sourds à la voix de la raison et de la saine politique républicaine; le pays les jugera. Nous déplorons seulement de voir se dissiper si promptement les espérances qu'avaient fait naître les élections du 21 août; le pays avait compté sur une majorité solide et stable, pouvant servir de point d'appui à un gouvernement progressiste et maître de son action; il ne s'attendait pas à une coalition des partis les plus opposés, venant tout à coup mettre obstacle aux projets les plus urgents et les mieux justifiés.

Cher compatriote, la triste impression que nous a causée la séance du 26 janvier s'efface en partie en nous reportant aux éloquentes paroles que vous avez prononcées et qui recevront l'assentiment de l'immense majorité du parti républicain.

Au milieu des équivoques et des obscurités voulues, vous avez dégagé la vraie doctrine du gouvernement républicain, en dehors de laquelle il ne saurait y avoir que confusion et péril.

Descendu du pouvoir dans une attitude qui trouble le triomphe de vos adversaires, vous restez aux yeux de la démocratie française, le patriote éminent, le guide sûr qui lui a procuré tant de succès, l'homme d'Etat qu'elle considère comme le plus capable de réaliser ses aspirations et ses vœux.

Recevez, cher et illustre compatriote, l'hommage de notre respectueux dévouement.

(Suivent un millier de signatures).

M. Delaporte, conseiller de Préfecture, est désigné pour remplir pendant l'année 1882, les fonctions de vice-président du conseil.

Notre compatriote M. Hug, percepteur de Vayrac, est nommé en la même qualité à Nontron.

Notre compatriote, M. Ramel, trésorier-payeur à Alger, a été nommé trésorier-payeur général des Côtes-du-Nord.

Concours de bêtes à corne grasses du 1^{er} février 1882, à Cahors.

- 1^{er} prix 120 fr. à M. Martory, à Espère.
- 2^e — 100 — M. Lafargue, de Calamane.
- 3^e — 80 — M. Devès, à St-Médard.
- 4^e — 60 — M. Grimal, à Pélacoy.
- 5^e — 50 — M. Lafon, de Saux.
- 6^e — 35 — M. Pradin, de Villesèque.
- 7^e — 25 — M. Soubillon, de Bégoux.

On vient de retrouver aujourd'hui vers une heure, au moulin neuf, actuellement en démolition, le cadavre du sieur A... propriétaire à Cahors, qui s'est noyé la nuit dernière, aux environs du Pont Louis-Philippe.

Une maladie incurable dont il était atteint et qui le faisait cruellement souffrir est la cause de cet acte de désespoir.

Dans la matinée de samedi, aux Junies, un voleur s'introduisit dans une maison du village des Junies, commune de Cahors, et emporta une somme d'environ 400 fr.

Poursuivi par six paysans, et cerné par eux, il sortit un revolver et en menaça ses assaillants qui prirent la fuite.

La gendarmerie est à sa poursuite.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient de publier dans tout son service un avis qui sera bien accueilli du public.

Désormais les cages ou paniers contenant de petits animaux participeront à la franchise de trente kilos allouée à chaque voyageur.

Ils devront en outre être considérés comme bagages à la main et par conséquent affran-

chis de toute perception quand les propriétaires des animaux seront autorisés à les conserver dans leur compartiment, comme ne pouvant gêner ni incommoder les autres voyageurs.

La cour de cassation, par un arrêt récent, vient de confirmer une jurisprudence qui s'établit de plus en plus, mais qui est encore insuffisamment connue, quoiqu'elle soit fort intéressante pour les commerçants.

Lorsqu'un destinataire ne veut prendre livraison des marchandises à lui adressées qu'en faisant des réserves qui ne sont que la manifestation d'un droit légal, le voiturier est obligé d'admettre ces réserves et de faire la livraison des marchandises transportées.

Le bureau météorologique du New-York Herald nous communique la dépêche suivante: New-York, 30 janvier, 6 h. matin.

Une tempête traverse au nord du 40^e degré. Elle arrivera sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège entre le 31 janvier et le 2 février. Pluie et neige dans le Nord. Du Sud au Nord-Ouest, bourrasques. Une autre tempête d'une grande énergie suivra dans deux jours. Temps très orageux sur l'Atlantique.

LE GRAND MATCH DE BILLARD

Lundi, à trois heures et demie du soir, le troisième match entre MM. Slosson et Vignaux a commencé dans la salle du Zodiaque, au Grand-Hôtel.

La partie de chaque soir est de six cents points; elle est appelée championnat. Les deux adversaires ne peuvent faire plus de deux cents carembolages dans le même coin.

Le président est M. Roudeau, amateur, assisté de MM. Durnans, champion belge, et Schaeffer, professeur américain.

Pour que le public puisse suivre les péripéties de la lutte, on a installé à une des fenêtres du Grand-Hôtel, donnant sur la place de l'Opéra, un transparent éclairé à la lumière électrique, sur lequel sont inscrits, au fur et à mesure, les points faits par les deux joueurs.

Le match en trois mille points se fera en cinq séances.

L'enjeu est de 10,000 francs

M. Slosson a eu les honneurs de la première séance. Timide et hésitant au début, il a repris confiance après une série de 324 points, et il a brillamment terminé. M. Vignaux, au contraire, a bien commencé, et sa veine s'est brusquement arrêtée.

Voici la succession des séries:

- M. Vignaux: 0 — 59 — 223 — 0 — 0 — 0 — 14 — 8 — 8 — 0 — 1 — 27. Total: 340.
- M. Slosson: 0 — 4 — 1 — 4 — 6 — 88 — 0 — 8 — 0 — 324 — 9 — 156. Total: 600.

Le match a continué mardi soir.

M. Vignaux a rattrapé, puis dépassé M. Slosson avec une superbe série de 396 points; à la fin de la soirée, il avait 1,200 points. M. Slosson restait à 810.

THÉÂTRE DE CAHORS

Spectacle du jeudi 2 février.

LES MOUSQUETAIRES AU COUVENT

Opéra comique en 3 actes.

L'HOMME N'EST PAS PARFAIT

Scène de la Vie Parisienne en 1 acte.

Très-prochainement

MADAME MARIE SASSE,

de l'Opéra,

Donnera à Cahors, avec le concours de plusieurs artistes des différents théâtres de Paris, une représentation composée de: La servante maîtresse, opéra-comique en deux actes; grand duo du 4^e acte de l'Africaine; le Hameçon, scène comique; Sur le Lac, sérénade pour chant et cor; La Leçon de chant, bouffonnerie musicale en un acte. — L'affiche donnera tous les détails.

Dernières Nouvelles

Paris, 1^{er} février.

Les ministres ont pris aujourd'hui possession de leurs services. M. Jauréguiberry, notamment

a reçu, à deux heures, le haut personnel de son département. L'installation se fera très rapidement.

Le ministre de la justice a avisé M. Salis, qu'il était prêt à répondre à la question que celui-ci a l'intention de lui poser au sujet des mesures à prendre contre les sociétés du genre de l'Union générale.

Il demandera qu'une enquête sérieuse soit faite pour savoir si les administrateurs de cette société ont spéculé sur les titres de la société. Il demandera en outre que l'enquête soit étendue aux opérations des agents de change.

M. Salis se propose de protester contre la conduite des membres du Parlement qui prêtent l'autorité de leurs noms aux sociétés financières.

On lit dans la Paix:

Un journal du soir croit savoir que le déficit constaté dans les caisses de l'Union Générale, est de 96 millions. Nous donnons ce renseignement sous les plus expresses réserves.

D'après un télégramme d'Oran, une dépêche du général Delebecque annonce qu'un corps de troupes françaises a exécuté une grande razzia contre une des tribus dissidentes, en avant de Mecheria, après une marche de 125 kilomètres, effectuée en trois jours. On a pris 10,000 moutons, 600 chameaux et beaucoup d'autres têtes de bétail.

Les dissidents auraient eu 90 morts et nos pertes auraient été insignifiantes.

On n'a toujours pas de nouvelles précises des trois marabouts, mais les préparatifs continuent activement.

On dément de nouveau, et de la façon la plus formelle, le bruit de la démission de M. Camescasse, préfet de police.

On assure que le gouvernement va être saisi, par la Russie, d'une demande d'avoir à prendre part à la réunion des puissances européennes pour discuter une des plus graves questions internationales: l'extradition des criminels politiques.

Aujourd'hui la Russie désire d'autant plus une solution, que plusieurs puissances ont d'avance adhéré à sa proposition: l'Allemagne, l'Autriche l'Espagne, la Turquie, quoique avec certaines réserves.

L'Angleterre elle-même, sans se prononcer sur l'ensemble, paraît incliner vers l'affirmative au point de vue du principe et à l'endroit de certains crimes.

Paris, 1^{er} février.

M. Adrien Lanès de Montebello, est nommé chef du cabinet de M. Léon Say.

Le vice-amiral Peyron est nommé chef d'état-major de l'amiral Jauréguiberry.

M. Mancini, consul de France, est nommé viguier français d'Andorre, en remplacement de M. Ladevèze.

Berlin, 1^{er} février.

Un grand nombre d'officiers appartenant à tous les corps d'armée allemande, sont engagés en ce moment pour la Turquie.

Un télégramme de Berlin dit que la Banque de l'Empire a élevé son escompte à 6 p. 0/0.

Bourse de Paris.

Cours du 2 février.	
Rente 3 p. %	82.73
— 3 p. % amortissable	82.00
— 3 p. % amort. nouveau	80.00
— 4 1/2 p. %	112.00
— 5 p. %	115.00

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 31 janvier 1882.

Le retour de M. Léon Say aux finances a été accueilli par un vif mouvement de reprise sur nos rentes; la Bourse sait, en effet, que sous son ministère il n'y aura, ni émission nouvelle d'amortissable, ni conversion, ni rachat des chemins de fer. Au premier moment, on a monté à 115 sur le 5 0/0 et à 82.25 sur les deux 3 0/0. On a ensuite réagréé quand on a appris que les Banques d'Angleterre et de Belgique avaient dû élever leur escompte pour défendre leur caisse métallique, menacée par les demandes d'or à destination de Paris. Le 5 0/0 fait en ce moment 114.50, le 3 0/0 82.25, l'amortissable 82.20.

La Banque de France a remonté à 5,400; le Crédit Foncier et la Banque de Paris ont également bénéficié d'une importante reprise.

La Banque nationale est très ferme à 600; elle reverra promptement ses plus hauts cours; sa situation est excellente. En offrant à sa clientèle les actions de la Compagnie maritime du Pacifique, elle a prouvé une fois de plus qu'elle sait choisir judicieusement les affaires auxquelles elle accorde son patronage.

Les Chemins de fer étaient fermement tenus et leurs cours en amélioration, le plus favorisé a été l'Orléans qui s'est relevé à 4,350 au comptant.

Sur la demande du Conseil d'administration de l'Union Générale, M. Hue a été nommé administrateur judiciaire de la Société. Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, pour le 3 février prochain, par les commissaires.

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE.

Francis Pontié

BOULEVARD SUD ET RUE FÉNELON A CAHORS.

On rend l'argent aux personnes qui ne seraient pas satisfaites de leurs achats.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de traiter, comme fin de saison, quelques affaires importantes, à des prix extraordinaires de bon marché. Elles offrent un si grand intérêt et présentent des avantages de prix tellement exceptionnels, que je crois nécessaire de les signaler à ma nombreuse clientèle, afin que, même sans besoin, elle puisse en profiter.

Permettez-moi de solliciter la faveur de votre visite, qui vous mettra à même d'apprécier les avantages incontestables que je vous offre.

Veuillez agréer mes salutations respectueuses.

J. FONTÈS, directeur de la maison.

APERÇU DE QUELQUES PRIX :

Un lot de robes fantaisie, valeur 0 fr. 60 à.....	0f 30 le m.	Velours soie noir uni, larg. 0 ^m 50, valeur 12 fr. à.....	7f 50 le m.	Calicot et toile coton pour chemises, depuis 0 fr. 50 le mètre à 1 fr. 25.
Un lot de robes fantaisie, id. 1 fr. 25 à.....	0 60 —	Id. damassé id., larg. 0 ^m 50, valeur 13 fr. à.....	8 75 —	Indiennes et cretonnes meubles, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Un lot de cachemires drapés pure laine, nuances nouvelles, larg. 1 ^m 10 et 1 ^m 20, valeur 2 fr. 75 à.....	1 95 —	Id. moire, larg. 0 ^m 50, valeur 10 fr. à.....	5 95 —	Serviettes de toilette, depuis 5 fr. la douzaine.
Drap melon pour robes, larg. 1 ^m 30, valeur 2 fr. à.....	1 25 —	Satin damassé pur soie, larg. 0 ^m 57, valeur 9 fr. à.....	6 00 —	Un lot de services de table damassés, pur fil, de 12 couverts, avec la nappe écrue, valeur 30 fr., à 17 fr.
Molletons unis et rayés, pur laine, larg. 1 ^m 30, valeur 3 fr. à.....	1 95 —	Grand choix de tissus pour deuil, depuis 1 fr. le mètre.		Un lot de services blanchis, satin pur fil, dessin riche, 12 couverts, avec la nappe, valeur 50 fr., à 29 fr.
Drap de dames, nuance nouvelle, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. à.....	3 50 —	Cachemire, mérinos, Barpoor, Bengaline, etc.		Grand choix de toiles fil en tous genres, depuis 0 fr. 75 c. le mètre.
Satin soleil et Radhamès, larg. 1 ^m 20, valeur 5 fr. 25 à.....	3 75 —	Grand choix de draperies fantaisie pour costumes d'hommes, depuis 3 fr. le mètre, 15 fr. le costume complet.		Cretonne 8 ¹ / ₂ blanchie, largeur 2 m. 40 c., valeur 6 fr., à 4 fr.
Cachemire de soie noir, larg. 0 ^m 60, valeur 7 fr. à.....	4 00 —	Drap taupeline, castor, satin noir pour costume de cérémonies et soutanes pour prêtres.		Grand assortiment de mousselines pour rideaux, depuis 0 fr. 35 le m.
Id. id. larg. 0 ^m 62, valeur 9 fr. à.....	5 90 —	La maison indique un bon tailleur pour les costumes d'hommes et soutanes d'ecclésiastiques (coupe garantie).		Confections pour dames, hautes nouveautés vendues à 40 % de rabais.
Satin soie noir, larg. 0 ^m 57, valeur 5 fr. à.....	3 25 —	Grand assortiment de tapis d'appartements et d'églises, depuis 1f. à 10 f. le m.		
Satin Radhamès, larg. 0 ^m 58, valeur 8 fr. à.....	6 00 —			
Satin Duchesse, larg. 0 ^m 60, valeur 12 fr. à.....	7 75 —			

SPECIALITÉ de Nouveautés riches pour corbeilles de mariage, Châles cachemire des Indes et cachemire français, Soieries en tous genres, Confections, Dentelles, Fourrures, Manchons, etc.

ENVOI FRANCO DANS TOUT LE DÉPARTEMENT, A PARTIR DE 20 FRANCS.
PRIME OFFERTE A TOUS LES ACHÉTEURS : Deux belles gravures.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près le Pont Valentré, 48, — CAHORS (Lot)

VIGNES AMÉRICAINES

J'ai l'honneur d'aviser MM. les Viticulteurs que je viens de faire un voyage dans le Gard et l'Hérault d'où je rapporte des plants de Jacquez comme producteurs directs, de Riparia glabre et Riparia tomentoux comme porte-greffes, lesquels doivent seuls être considérés comme réellement avantageux et résistant au Phylloxera.

Je me tiens à la disposition des propriétaires désireux de se renseigner sur le mode de culture usité dans le Midi et sur la pratique à suivre dans notre région.

— Se méfier des plants américains de provenance incertaine. Ceux-ci ne résistent pas au Phylloxera; ils sont vendus sous de faux noms, à prix réduits.

Vins du Minervois et des Corbières

VIGIÉ ET AZAÏS

Propriétaires Négociants

LÉZIGNAN (Aude)

Représenté par M. TERRET,

Rue de la Banque, 1, CAHORS.

BULLETIN DES HALLES

FONDÉ EN 1846

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIÉ LE SOIR APRÈS LA BOURSE DE PARIS

BUREAUX : 29, Rue de Viarmes, 29, — PARIS

Cote officielle et cours commerciaux de Paris; dépêches télégraphiques et correspondances particulières des principaux marchés français et étrangers.
Dépêches chaque jour de Lille, Berlin, Stettin, Hambourg, etc.; dépêches chaque semaine de Cette, Béziers, Pézenas, etc.
Revue de la semaine chaque samedi.

Farines, Grains, Huiles, Pétroles, Alcools, vins, Sucres, Mélasses, Suifs, Fourrages, Bestiaux, Viandes, Beurres, Œufs, Fromages.

TARIF D'ABONNEMENT POUR LA FRANCE :

Edition (A), 7 numéros par semaine.....	36 fr.	20 fr.	11 fr.
— (B), 3 — — — — —	28 —	15 —	8 —
— (C), 2 — — — — —	20 —	11 —	6 —
— (D), 1 — — — — —	12 —	7 —	4 —

Envoi gratis pendant huit jours à titre d'essai.

Pour s'abonner envoyer mandat-poste, ou valeur sur Paris,

Paris, 14, rue Saint-Lazare.

150,000 Abonnés

Le Moniteur

Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

LA

VELOUTINE

est une poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY, INVENTEUR

9, Rue de la Paix. — Paris.

PLUS DE MAUX DE DENTS!

L'ÉLIXIR DENTIFRICE

RR. PP. BÉNÉDICTINS

de l'ABBAYE de SOULAC (Gironde)

2 Médailles d'Or, Bruxelles 1850, les plus hautes récompenses

INVENTÉ PAR LE BREVETÉ

M. VENTE 1373

N° fondé en 1877, 125, rue de Valenciennes

Agent général : SEGUIN & BORDAUX

Se trouve à Cahors, chez M. BRÉL, conf. bouc. nord

DRAGÉES DIGESTIVES

du Dr CLAUZEL, de la faculté de Paris

Dyspepsies
Gastrites
Gastralgies
Aigreurs

Constipation
Vomissements
Pesanteurs
Gaz Renvois

100 dragées 2 fr. 50

Seul Spécifique approuvé par tous les médecins, pour la guérison rapide et infailible des mauvaises Digestions et de toutes les maladies de l'Estomac.

Dépositaires : A Cahors, MM. Escrouzailles et Dulac; à Gourdon M. Noulhiane; à Figeac MM. Cougoule, et Cérède Successeur de Bladon pharmaciens, et toutes bonnes pharmacies.

MÉDAILLE EXPOSITION PARIS

Sirop Codéme Tolu Zed

Le SIROP du Dr ZED

est à base de Codéine et de Tolu. Il remplace la Pâte Zed et sert à sucrer les tisanes et laitages des enfants ou, pur, par cuillerées à café. — Contre les Irritations de la poitrine ou des poumons, Tousse involontaire, Bronchites, Coqueluche, Catarrhes, Insomnies, etc.

Paris, 23 et 19, rue Drouot
Et dans Pharmacies

MAISON DES 100,000 PALETOTS

Boulevard Nord, CAHORS

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX

rue Taillefer et rue Condé, fondée en 1843.

Médaille d'Or à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES

Dirigé par un Coupeur spécial breveté s. g. d. g.

Envois sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.


La Maison des 100,000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures. Elle échange ou rembourse celles qui ont cessé de plaire.

PRIX FIXE INVARIABLE

Tous les Envois sont faits Franco.

BRETILLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES

BRETILLES — PLUS DE DOOS ROUNDS — SOUTIEN avec les



La BRETILLE AMÉRICAINE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les pommons et est indispensable par e bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : **3, 5, 7, 50 et 10 fr.**

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors.

MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES, GARANTIES SUR FACTURE.

MECERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE, ETC., ETC.

Le Propriétaire-Gérant A. Laytout.